

E-Conférence interministérielle Santé publique

28 mai 2021

Rapport

Présents

Membres

○ Wouter Beke, Ministre (président de la CIM)	Gouvernement flamand
○ Christie Morreale, Ministre	Gouvernement wallon
○ Frank Vandenbroucke, Ministre	Gouvernement fédéral
○ Antonios Antoniadis, Ministre	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Bénédicte Linard, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Valérie Glatigny, Ministre	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Alain Maron, Ministre	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande

1. Accord de coopération administratif concernant l'opérationnalisation du Règlement (UE) du Parlement Européen et du Conseil relatif à un cadre pour la délivrance, la vérification et l'acceptation de certificats interopérables de vaccination, de test et de rétablissement afin de faciliter la libre circulation pendant la pandémie de COVID-19 (Certificat Numérique COVID de l'UE).

Une E-CIM a été lancée ce vendredi 28 mai 2021 à 8h36 concernant le dossier susmentionné ; les membres de la CIM avaient jusqu'à 10h45 à cette même date pour transmettre leurs remarques sur la note transmise.

Le délai a été prolongé jusqu'à 15h00 en raison de l'incertitude qui pesait sur la signature de la fédération Wallonie Bruxelles comme partie prenante de l'accord de coopération ; cette incertitude a été levée.

CONCLUSION ET DÉCISION

1. La CIM approuve le dossier qui sera préparé pour validation par l'OCC.